Plaidoyer pour la langue française au Japon

Nobutaka Miura

tution d'une nouvelle Université métropolitaine (Shuto Daigaku Tokyo), et qui avait pour but l'éviction des enseignants de français de l'ex-Université municipale de Tokyo (Toritsu Daigaku), j'ai éprouvé non seulement de la compassion à l'égard de mes collègues de cette université attaqués injustement, mais aussi de la colère à l'encontre du gouverneur qui utilisait sa position pour vomir des injures. Mon indignation fut immédiate, car j'ai éprouvé le sentiment de voir ma raison d'être niée. Voici la traduction de sa déclaration : « Le français est une langue inapte au calcul, il est tout à fait normal qu'elle soit disqualifiée comme langue internationale. Certains individus qui s'accrochent à une telle langue manifestent une opposition infructueuse. C'est ridicule et ne mérite pas d'être pris en considération. » Le discours du gouverneur sur l'inutilité de la langue française ne fait pas que menacer directement ou indirectement les enseignants de français dans leur droit à l'existence, il va jusqu'à porter atteinte à la dignité des êtres qui ont, au cœur même de leur identité, la langue française.

La critique de la langue française par le gouverneur répond à un objectif clair qui consiste en le démentèlement de la recherche et de l'enseignement de la langue française de l'Université municipale de Tokyo au moyen de la dissémination d'une contre-vérité selon laquelle cette langue serait complètement inutile. Cette déclaration a été reprise en France — notamment dans le journal *Le Monde* — et elle a été perçue comme l'offense d'un politicien ignare contre l'honneur de la France et de sa langue. Cependant, ni le maire de Paris, Bertrand Delanoë, en visite officielle auprès du gouverneur de Tokyo' peu de temps après que celui-ci ait prononcé ladite déclaration, ni l'Ambassade de France au Japon n'ont protesté ouvertement. Ceux-ci ont dû penser que cela ne valait pas la peine de provoquer un incident diplomatique qui risquerait de porter atteinte aux relations amicales qu'entretenaient les deux pays. Néanmoins, M. Malik Berkane, patron d'une école de français à Tokyo, a décidé de porter plainte,

jugeant que la déclaration de M. Ishihara, qui s'en prenait à la langue française, portait atteinte à sa fierté et à son honneur professionnels.

Mais, en ce qui me concerne, étant Japonais, ma langue maternelle n'est pas le français et je ne peux donc considérer que mon honneur national soit bafoué. N'étant pas non plus enseignant de l'Université municipale de Tokyo, je ne suis pas comme l'un des principaux plaignants, M. Kenji Kanno qui, voyant son poste directement menacé, a souffert mille maux, tant matériels que moraux. Pourquoi ai-je alors joint le groupe des plaignants? C'est parce que j'éprouve de la honte à appartenir à un peuple dont le gouverneur de la capitale blesse les gens en vomissant des propos offensants sans aucune espèce de fondement, et que je crains que le Japon ne soit discrédité à l'étranger à cause de sa dérive verbale. Le propos diffamatoire de M. Ishihara n'a pas seulement nié mon identité qui repose sur la langue française, il a également blessé ma fierté en tant que citoyen japonais.

Je suis allé, début mars, à l'Université de Michel de Montaigne (Bordeaux 3) en tant que professeur invité. C'est durant cette période que la Chambre basse du Congrès américain a relancé un projet de résolution mettant en cause le Japon concernant la question des « femmes de réconfort » coréennes. La déclaration du Premier ministre Abe⁴⁾ selon laquelle il n'y aurait pas eu d'acte de contrainte de la part de l'armée japonaise, a été largement diffusée en France, et j'ai particulièrement souffert quand la Radio France Internationale (RFI) m'a demandé de commenter cette déclaration au téléphone. Je ne suis pas un exilé politique qui aurait renié sa patrie. Je n'ai pas envie de dire du mal de mon pays aux média étrangers. Mais j'ai alors eu honte, en tant que citoven japonais, d'avoir pour Premier ministre

³⁾ Tokyo et Paris ont signé un pacte d'amitié le 14 juillet 1982.

⁴⁾ Nommé Premier ministre en septembre 2006, Shinzô Abe, 53 ans, est le successeur de Jun'ichirô Koizumi (PLD). Le premier chef du gouvernement du Japon né après la Seconde Guerre mondiale, affiche sa volonté sans complexe de "liquider le régime de l'après-guerre" (imposée par l'armée d'occupation américaine) par la révision de la Constitution pacifiste et démocratique de 1946.

une personne malhonnête qui prononce des propos évasifs sinon négationnistes à propos de crimes commis dans le passé⁵⁾. J'ai dit précédemment que la déclaration de M. Ishihara à l'encontre de la langue française avait blessé ma fierté de Japonais, et celle de M. Abe a eu le même effet.

Le gouverneur Ishihara multiplie les déclarations au contenu discriminatoire et politiquement incorrect telles que celles sur les « sangokujin » (gens des pays tiers)6 concernant les étrangers qu'il considèrent comme une réserve d'armée prête à perpétrer des crimes et des émeutes en cas de catastrophe naturelle; ou encore celle sur les « babaa » (vieilles femmes) selon laquelle l'existence des femmes qui auraient passé l'âge de procréer serait parfaitement inutile. Il n'est guère étonnant alors qu'il soit dépeint, à l'étranger, non comme un écrivain, mais comme un politicien misogyne, xénophobe et populiste. Je ne parlerai même pas ici de sa violation des libertés de pensée et de conscience — garanties par la Constitution — lorsque la Commission pour l'éducation de la métropole de Tokyo, dont il possède le droit de nomination des membres, prononce des sanctions contre les enseignants qui refusent d'obéir à l'imposition du drapeau et de l'hymne nationaux à l'école. Je dois, par contre, attirer votre attention sur ce que les propos et actes provocants du gouverneur Ishihara, qui enfreignent les droits de l'homme, s'inscrivent en opposition avec le régime international actuel des droits de l'homme. Étant donné que le gouverneur de Tokyo est élu par les habitants de la métropole tokyoite et non par l'opinion publique internationale, il est probable que le gouverneur n'ait pas conscience des critiques émanant de l'étranger. Il y a néanmoins un piège ici.

Ce sur quoi j'aimerais attirer votre attention ici, c'est sur le fait que la langue française n'est pas la langue de la seule France. Les pays qui ont le français comme langue officielle sont nombreux dans le monde. En outre, ceux où, bien que le français n'y soit pas langue officielle, un nombre important de personnes v ont recours en tant que deuxième ou troisième langue ne sont pas rares. Les pavs qui, ainsi, utilisent le français à des degrés divers et appartienennent à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) sont au nombre de cinquante-cinq. Quant au nombre de personnes qui parlent français quotidiennement, il s'élève à 180 millions. Les pesonnes qui étudient le français ne sont pas incluses dans ce nombre. Si le nombre de locuteurs est, en chiffre absolu, faible, la particularité du français en tant que langue internatioanle est que ceux-ci sont présents sur les cinq continents, et notamment au sein des couches cultivées. Pour citer un exemple, la très conservatrice Académie française — institution qui a pour tâche d'œuvrer à la protection et au ravonnement de la langue française — a, parmi ses quarante « immortels », à commencer par ceux qui sont d'origine juive, des auteurs originaires d'Afrique noire, d'Europe de l'est, de Russie, d'Amérique du sud, ou encore de Chine. Récemment, un nouveau membre élu était une femme originaire de cette ex-colonie française qu'était l'Algérie. À l'origine, celui qui a réclamé la création de la francophonie sous la forme d'une coopération internationale grâce à une langue qui avait franchi les frontières, était Léopold Sédar Senghor (1906–2001), poète du Sénégal — ex-colonie française dont il devint président après l'accession à l'indépendance. Pour un Japon qui fait de l'internationalisation de sa langue un objectif politique important, ne s'agit-il pas d'un exemple de succès de diffusion linguistique à méditer? Il ne convient donc pas, si l'on veut défendre les intérêts nationaux du Japon, de discréditer la langue française et de mépriser les étrangers en les appelant par un nom péjoratif.

Le gouverneur a déclaré que le français ne méritait pas d'avoir le statut de langue internationale, mais au vu de la place dans le monde

⁵⁾ Le projet de résolution sera adopté par la Chambre basse du Congrès américain le 30 juillet 2007, le lendemain de la défaite cuisante du parti de M. Abc dans les élections sénatoriales.

⁶⁾ Nom donné, après la Deuxième Guerre mondiale, aux personnes originaires des anciennes colonies japonaises (Corée, Taiwan, etc.). Ce terme a aujourd'hui un contenu clairement péroratif et xénophobe.

de la presse et des réseaux de radio et télé-diffusion en langue française, il vaut mieux ne pas sous-estimer la force de cette langue en tant que langue internationale. Le gouverneur qui, dans l'optique d'un troisième mandat, a axé sa campagne sur l'accueil des jeux olympiques") par Tokyo, devrait comprendre que sa façon d'insulter le français, langue officielle des jeux aux côtés de l'anglais, ne peut se faire qu'au détriment de cette candidature. L'entrée du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU en tant que membre permanent, souhait le plus cher du gouvernement japonais, n'a pu se faire en raison de l'opposition de la Chine et de la Corée qui soutenaient que le Japon n'y avait pas droit, ne reconnaissant pas ses responsabilités dans la guerre d'agression et coloniale. La France a toutefois, très rapidement et fortement, soutenu la candidature japonaise. Le fait d'avoir, par ses provocations verbales, transformé les pays francophones en ennemis ne peut qu'être au détriment de la stratégie du gouverneur Ishihara de développer l'image de Tokyo comme une ville internationale et accueillante. C'est également une atteinte à l'intérêt du peuple japonais si l'on se réfère au préambule de notre Constitution : « Nous désirons occuper une place honorable au sein du concert international qui s'évertue à promouvoir la paix, ainsi qu'à éliminer, de la surface de la Terre et pour toujours, le despotisme, la servitude, l'oppression et l'intolérance ». L'auteur du The Japan that can say no (1989), un bestseller traduit en anglais et en français8, me semblait, à l'époque, être un patriote qui prenait la défense de son pays qui était victime de pressions injustes de la part des Etats-Unis. Mais aujourd'hui, il est perçu comme un nationaliste arrogant, et il porte clairement atteinte à la réputation du Japon qui désire occuper une place honorable au sein de la communauté internationale.

Le français était la langue commune des cours d'Europe au XVIII^e siècle. Durant tout le XIX^e siècle, il était la langue dans laquelle les

7) Ceux de 2016.

traités internationaux étaient rédigés. C'est après la Première Guerre mondiale, lors de la rédaction du Traité de Versailles que, pour la première fois, l'anglais a obtenu, au même titre que le français, le statut de langue diplomatique. La Société des Nations utilisa le français et l'anglais comme langues officielles, tandis que, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les langues de travail adoptées par l'ONU furent les langues des pays vainqueurs — anglais, français, russe et chinois —, ainsi que l'espagnol et l'arabe. C'est la situation qui prévaut encore à ce jour. La France, qui a cédé à l'anglais la prééminence linguistique, a renoncé à la nostalgie de posséder la langue d'une civilisation universelle et, pour maintenir sa langue, en est venue à promouvoir la diversité linguistique et culturelle. Cette diversité linguistique et culturelle est devenue le cheval de bataille d'une diplomatie française qui met en avant un monde multipolaire face à un monde unipolaire, le dialogue des cultures face au « choc des civilisations ». Depuis l'entrée dans le nouveau siècle, l'UNESCO a adopté, coup sur coup, la déclaration universelle (2001) et la convention internationale (2005) sur la diversité culturelle. Les deux pays qui ont joué un rôle moteur dans ce processus sont la France et le Canada, tandis que la Francophonie et l'Union européenne y ont adhéré. Les deux pays qui se sont opposé au traité sur la diversité culturelle jusqu'au bout sont les Etats-Unis et Israël.

Je pense que, pour un pays comme la France qui, autrefois, au nom d'une « mission civilisatrice », obligeait les peuples des régions qu'elle avait colonisées à adopter sa langue et sa culture, parvenir à reconnaître que, dans le monde post-colonial, il n'y a pas ni culture ni langue supérieures, et qu'il est nécessaire de respecter toutes les langues et toutes les cultures, cela a dû représenter un effort intellectuel considérable. Ce n'est pas parce que j'effectue des recherches sur la politique et société françaises que, me laissant abuser par la devise « Liberté, égalité, fraternité », je suis aveugle à la réalité française marquée par les discriminations et les inégalités. Je regrette notamment que la France, tout en chantant le plurilinguisme vers l'extérieur, ne

⁸⁾ Traduction française sous le titre : Le Japon sans complexe. (rééd., Dunod, 2007)

ratifie pas la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe⁹. Cependant, j'éprouve du respect pour l'effort intellectuel qu'a fourni la France pour passer du principe d'universalité centré sur sa propre culture, à celui de diversité fondé sur la coexistence des cultures. Au Japon, si l'on veut promouvoir une pensée riche de diversité fondée sur l'être humain à la place d'une pensée unique qui ne vise qu'à l'efficacité économique, il me semble que l'enseignement du français et de la culture humaniste véhiculée par cette langue serait le bienvenu. La déclaration irresponsable du gouverneur Ishihara qui, sans fondement, insulte la langue française, est honteuse si l'on se réfère au principe international de respect de la diversité culturelle présent au sein du traité établi par l'UNESCO. Si l'on me permet, encore une fois, d'emprunter ces mots au préambule de notre Constitution, c'est également l'expression d'un égocentrisme culturel étroit qui, « ne se préoccupant que de son propre pays, ignore les autres nations ».

Monsieur le Président, j'ai voulu, par ce plaidoyer, montrer que la déclaration du gouverneur de Tokyo, selon laquelle « la langue française ne pouvait bénéficier du statut de langue internationale », constituait une calomnie sans fondement; que, humiliant les personnes dont la raison de vivre était cette langue et les menaçant dans leur existence même, elle leur niait leurs droits moraux; et que, en outre, elle portait atteinte à la dignité et à l'intérêt de la nation japonaise qui désire occuper une place honorable au sein de la communauté internationale. Je me joins donc aux autres plaignants pour réclamer solennellement le retrait de cette déclaration et des excuses sincères de la part du gouverneur Ishihara.

⁹⁾ Le gouvernement Jospin a signé la Charte en mai 1999 mais sa ratification a été bloquée par le jugement du Conseil constitutionnelle selon lequel la Charte n'est pas conforme aux principes constitutionnels de la République française, en ce qu'elle reconnaît à certains groupes le droit de pratiquer leur langue autre que la langue de la République.